



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

ARRETE N° 9/2020 DU 25 MAI 2020

Portant constat de la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Le Président de la Communauté de Communes,**

**VU** le code de l'Urbanisme et notamment son article R.153-18 ;

**VU** la délibération du Conseil de Communauté du 23 décembre 2019 approuvant le Plan local d'Urbanisme Intercommunal ;

**VU** la délibération du Conseil de Communauté du 3 mars 2020 instituant le Droit de Prémption Urbain sur les zones urbaines : UA, UAe, UAe1, UB, UBm, UC, UCa, UCb, UCc, UE1, UE2, UE2s, UE3, UEa, UEa1, UEb, UEc, UEg, UEg1, UEg2, UEr, US, UM et sur les zones d'urbanisation future AU 1AUa, 1AUa1, 1AUb, 1AUc, 1AUe1, 1AUe4, 2AUa, 2AUb, 2AUc, 2AUe1, 2AUe3, 2AUt du Plan local d'Urbanisme Intercommunal ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Du Centre Haut-Rhin, approuvé le 23 décembre 2019, est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, la délibération du 3 mars 2020 instituant le droit de préemption urbain (DPU) et le document graphique matérialisant le périmètre du DPU sont annexés au Plan local d'Urbanisme Intercommunal approuvé.

**ARTICLE 2**

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, à la Préfecture du Haut-Rhin et à la Sous- Préfecture de Thann-Guebwiller.

**ARTICLE 3**

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et dans les mairies des communes membres concernées pendant un mois.

**ARTICLE 4**

Copie du présent arrêté est adressée à M. le Préfet du Haut-Rhin et à Monsieur le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller. Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à ENSISHEIM, le 25 mai 2020  
Le Président de la CCCHR



Michel HABIG

Accusé de réception en préfecture  
068-246800445-20200525-AR-09-2020-AR  
Date de télétransmission : 25/05/2020  
Date de réception préfecture : 25/05/2020